

révélée un instrument d'une souplesse remarquable, capable d'adaptation à des conditions et à des besoins en évolution. L'Organisation dépend moins, pour son avenir, d'une modification de sa structure fondamentale que de la volonté politique des États membres de s'acquitter des obligations et des responsabilités qui leur incombent aux termes de la Charte. De concert avec de nombreuses délégations qui partagent ce point de vue, le Canada a appuyé des résolutions qui priaient le Secrétaire général de présenter un rapport fondé sur les commentaires des États membres concernant l'opportunité d'une révision de la Charte, et un second rapport sur les moyens de renforcer le rôle des Nations Unies de manière à mieux exploiter son potentiel.

### Questions administratives

Le fait marquant des travaux dans le domaine administratif et budgétaire a été le débat autour d'une proposition des États-Unis tendant à réduire leur quote-part du budget ordinaire en l'établissant à 25 p. 100 du budget total des Nations Unies. Le Canada a appuyé cette proposition qui fut acceptée par l'Assemblée générale, en se fondant sur un principe reconnu par les Nations Unies selon lequel des écarts disproportionnés dans le barème des quotes-parts siéent mal à une organisation d'États égaux et souverains. On veillerait en outre à ce que la mise en œuvre de cette proposition n'entraîne une hausse de la cotisation d'aucun autre État membre.

D'autres mesures importantes furent prises en 1972 afin d'améliorer le rendement administratif de l'Organisation. Le Canada a formulé des suggestions pratiques concernant la présentation du budget des Nations Unies sous une forme nouvelle, comportant en principe la budgétisation par programme et un cycle budgétaire de deux ans. La délégation a travaillé aussi avec succès à la création d'une nouvelle Commission de la fonction publique internationale qui étudiera dans son ensemble la question des conditions de service du personnel des Nations Unies.

Un certain nombre de Canadiens détiennent de hauts postes dans l'administration de l'Organisation mondiale et de ses organismes. En 1972, le Secrétaire général des Nations Unies a nommé un Canadien éminent, M. G.

F. Davidson, au poste de Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion. L'emploi de Canadiens aux secrétariats de l'Organisation et de leurs organes subsidiaires nous offre un autre moyen d'encourager un niveau élevé de compétence au sein des Nations Unies. On s'efforce actuellement de recruter des Canadiens parmi les cadres dirigeants du pays pour les hauts échelons de la fonction publique internationale.

### Université des Nations Unies

La 27<sup>e</sup> Assemblée générale a décidé, par la résolution 2951, de fonder une université internationale sous les auspices des Nations Unies. L'institution envisagée, qui portera le nom d'Université des Nations Unies, aura un service central de programmation et de coordination, ainsi qu'un ensemble d'instituts de recherche affiliés. Le Canada a appuyé cette résolution qui a été adoptée le 11 décembre 1972 par 101 voix contre 8, et 4 abstentions. Elle envisage la création d'un comité fondateur de 20 membres désignés par le Secrétaire général des Nations Unies et par le directeur général de l'UNESCO. M. Roger Gaudry, recteur de l'Université de Montréal, a été nommé à ce comité fondateur qui formulera les principes et les objectifs de l'université et rédigera sa charte. Les conclusions et recommandations des séances du comité fondateur seront à la base du rapport que doit présenter le Secrétaire général à la 28<sup>e</sup> Assemblée générale où l'on prendra d'autres décisions à l'égard de l'université.

### Relations de défense

#### OTAN

Les vues du gouvernement canadien à l'égard de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, particulièrement dans le domaine politique, ont été exposées dans le fascicule sur l'Europe de son énoncé de politique étrangère, publié en 1970. Le Livre blanc sur la politique de défense, publié en août 1971, précisait cette position ainsi que les intentions du gouvernement en ce qui concerne les contributions militaires du Canada à l'Alliance. Réaffirmant «l'adhésion du Canada au